



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 21 avril 2023

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

La modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été prescrite par délibération du conseil municipal le 17 janvier 2023.

Par courrier, réceptionné le 26 janvier 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie, le jeudi 20 avril 2023 pour examiner ce projet, qui a été présenté par Mme Sylvie LEGAY, responsable du service urbanisme, accompagné de M. Simon Leroux représentant votre bureau d'études Cabinet GREUZAT et de Monsieur Romain HEYER, responsable grands projets (secteur Nord 77) de la direction des routes du département.

Après avoir présenté la commune et le projet, ils ont pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet de PLU, assorti des demandes suivantes :

- s'assurer que le secteur base vie ne devienne pas une situation pérenne et que la parcelle revienne à l'activité agricole. A ce titre, l'exploitant agricole évincé devra retrouver sa parcelle lorsque la base vie ne sera plus nécessaire ;

- s'assurer qu'une bande de 5 m de zone de non traitement soit intégrée dans les emprises du projet. .

Une étude d'impact environnementale au cas par cas étant en cours, le présent avis est conditionné à l'absence de modification du projet du fait des résultats de cette étude.

Conformément à l'article R153-8 du Code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Mr Joël MARION
Mairie
1 rue de la Mairie
77290 COMPANS

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Vincent JECHOUX